REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

FIDA
Investir dans les populations rurales

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

PRET FIDA No 2000004133

DON FIDA N° 2000004134
DON FIDA N° 2000004907

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°PRODER/.13../F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES CONTRE LES RAVAGEURS DES CULTURES (RELANCE)

Financement :

- ***PRET FIDA N° 2000004133 (20%)***
- ***DON FIDA N° 2000004134 (80%)***

Date de publication : Le .09/.03./ 2026

Date de dépôt des offres : Le 08 /.04./2026

Février 2026

Remarques liminaires

Établi par le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », le présent document prend appui sur le document type consacré aux processus d'appels d'offres nationaux. Disponible à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement, ce document publié par le FIDA doit être utilisé pour la passation de marchés concernant des biens et services connexes faisant l'objet d'un processus d'appel d'offres national conformément aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets et au Guide de passation des marchés du FIDA, dès lors qu'il s'agit de projets financés par le FIDA.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu

Table des matières

Section I. Avis d'appel d'offres **4**

Section II. Instructions à l'intention des soumissionnaires **6**

Section III. Données particulières de l'appel d'offres **30**

Section IV. Formulaires de soumission **35**

Section V. Bordereau des quantités/calendrier de livraison **47**

Section VI. Spécifications techniques **47**

Section VII. Contrat **49**

Section VII (A). Conditions contractuelles générales **50**

Section VII (B). Conditions contractuelles spéciales ..... Erreur ! Signet non défini.

Section VII (C). Formulaires constitutifs du contrat **69**

Section I. Avis d'appel d'offres N°PRODER/13./F/2025-2026 de fourniture des produits phytosanitaires contre les ravageurs des cultures(Relance)

Date de Publication : Le .09./03./2026

Date de dépôt des offres : Le .26./04./2026 à 10heures

Date d'ouverture des offres : Le .26./04./2026 à 10heures 30minutes

1. Le gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA), financement dont il envisage de faire partiellement usage pour couvrir le présent achat. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER ».

2. Le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER » prévoit utiliser ces fonds dans le but de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru dans le Renouveau le 05/8/2025, site des marchés publics du Burundi le 5/8/2025, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 5/8/2025 et le 30 /7 /2025 sur le site de Burundi Jobs.

4. L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises (soumissionnaires) à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la fourniture des produits phytosanitaires de protection contre les ravageurs des cultures. On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et les services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.

5. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y répondre, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les entités habilitées peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'accroître leur capacité à mener à bonne fin le processus de passation du marché.

6. Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont répartis en seul lot, à savoir : Fourniture des produits phytosanitaires contre les ravageurs des cultures composés des articles suivants :

N°	Désignation des produits phytosanitaires	Unités	Quantité
1	Kitazin 48EC(480g/litre), Emilsion Concentrée	litre	150
2	Ridomyl MZ 63,5WP (Water powder), Curatif et Systemique	Kg	150
3	Fongicides à base de mancozeb 80WP (Pencozeb80WP, Mancozeb80WP, Coga Dithalm 80WP, indofil 80WP); Polyvalent,preventif de contact	Kg	300

4	Benlate50WP(Systemique)	Kg	100
5	Décis 25 g/l EC	litre	350
6	Dursban 5G	Kg	250
7	Actalm super 1,9% DP	Kg	380
8	Orthène75SP	Kg	350
9	Limastop (Methaldehyde 50)RB	Kg	100

7. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un **appel d'offres national**, offres qui seront évaluées selon la méthode de conformité/l'offre la moins disante évaluée techniquement conforme, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement..

8. Aucune séance d'information ne sera organisée à l'intention des soumissionnaires.

9. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise au 30è Avenue du Large ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1ère étage, Tél 22 21 21 05.

   Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (Bif 100.000) dont la moitié cinquante mille (50.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cinquante (50.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à**nti.come@programmefidaburundi.org ou ntircome@gmail.com** vec copie à egidiusniyo@yahoo.com en mentionnant la référence de la publication (N° PRODER /13./F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou par courriel à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

10. Les offres doivent parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 23.2 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le .02/04../2026 à 10heures.

11. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire. Toutes les offres devront être accompagnées d'une garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de l'offre (suivant le cas) dont les modalités et le montant sont précisés dans les données particulières de l'appel d'offres.

12. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.

- **Documents constituant l'offre technique**

A. Documents administratifs :

1. La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres national ouvert portant son numéro ;
2. La garantie de soumission pour chaque lot soumissionné conforme au formulaire-5 du dossier d'appel d'offres ;
3. Habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
4. L'accord d'association notarié en cas de groupement ;
5. L'engagement authentifié du groupement à rester solidaire pendant toute la durée du contrat
6. Statut du soumissionnaire pour les personnes morales, il est exigé à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
7. L'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivré par l'Office Burundais des Recettes (OBR) en cours de validité ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
8. L'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité pour les personnes morales, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;

9. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
10. Une copie du Registre de commerce ;
11. Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité de Régulation des marchés publics ;
12. L'adresse fixe du soumissionnaire ;
13. L'acte d'engagement à respecter les politiques du FIDA de transparence et d'Ethique en matière des marchés publics suivant le modèle du DAO ;
14. Un chiffre d'affaires moyen d'au moins de deux cent millions francs burundais (200.000 000 Bif) pour les trois dernières années ou une attestation de capacité financière/ une ligne de crédit prouvant que le soumissionnaire a la capacité financière d'au moins soixante-quinze millions de francs burundais (75.000.000 BIF) pour exécuter le marché, délivrée par une banque opérant au Burundi.

B. Documents techniques

1. Au moins deux références techniques prouvant que le soumissionnaire a déjà réalisé avec succès un marché similaire avec un PV de réception définitive ou une attestation de bonne exécution.

2. Les spécifications techniques des fournitures à livrer ;

3. Une autorisation du Ministère de l'environnement, agriculture et de l'élevage à commercialiser/importer les produits phytosanitaire ;

➢ **Documents de l'offre financière :**

1. L'acte de soumission et bordereau des prix unitaires rempli suivant les Formulaires A et B;
2. Le bordereau de prix pour l'achat de bien provenant de l'étranger suivant le Formulaire-2 ;
3. Le bordereau de prix pour l'achat de bien provenant du pays de l'acheteur suivant le Modèle-3 ;
4. Le bordereau des quantités et délai de livraison.

C. Garantie de soumission

L'offre doit être accompagnée d'une garantie bancaire d'offre/soumission d'un montant d'un million deux cent mille francs burundais BIF 1 200 000 ;

13. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières

Les offres doivent parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 23.2 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 28./04./2026 à 10 heures locales

Les offres doivent rester valides pendant nonante (90) jours calendaires, comptés à partir de l'ouverture des offres.

14. Veuillez **noter que les offres électroniques ne sont pas acceptées**.

Veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos salutations distinguées,

Côme NTIRANYIBAGIRA

COORDONNATEUR DU PRODER